

DROITS D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022-2023

(à compter du 1^{er} septembre 2022)

I) Tarifs des cours :

RAPPEL : Toute inscription confirmée après le mois d'essai sera définitive et engagera le paiement des droits sur les 3 trimestres, même en cas de démission pendant l'année.

1) Cas général :

| TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL * | MONTANT TRIMESTRIEL | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | tarif préférentiel (CCGAM) | | tarif plein (hors CCGAM) | |
| | Enfant 1 instrument | Adulte 1 instrument | Enfant 1 instrument | Adulte 1 instrument |
| TRANCHE 1 - de 580 € | 29 € | 43 € | 43 € | 65 € |
| TRANCHE 2 de 581 à 1040 € | 53 € | 79 € | 79 € | 119 € |
| TRANCHE 3 de 1041 à 1450 € | 79 € | 119 € | 119 € | 179 € |
| TRANCHE 4 de 1451 à 1970 € | 105 € | 158 € | 158 € | 237 € |
| TRANCHE 5 à partir de 1971 € | 158 € | 237 € | 237 € | 355 € |

- Les élèves en internat sur la CCGAM bénéficient du tarif préférentiel.
- Le tarif enfant est appliqué pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur présentation carte).
- Les élèves en cours d'instrument et participant à l'Harmonie seront exonérés du 3^e trimestre. En outre, ils pourront bénéficier d'un instrument gratuit toute l'année.

- 2) Cours collectifs seuls :
- **28 € par trimestre tarif préférentiel (habitants de la CCGAM)**
 - **42 € par trimestre tarif plein (habitants hors CCGAM)**

II) Une majoration de 50 % par cours supplémentaire sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

III) Locations d'instruments (tarif mensuel) :

- **27 € tarif préférentiel / 40 € plein tarif** pour les deux premières années scolaires
- **40 € tarif préférentiel / 61 € plein tarif** pour la troisième année scolaire.
- **61 € tarif préférentiel / 91 € plein tarif** à partir de la quatrième année scolaire.

IV) En cas de modification des cours en raison de mesures sanitaires exceptionnelles (Covid par exemple), un tarif spécifique sera appliqué ainsi :

- Tous les cours sont donnés à distance, aucune présence au Conservatoire → réduction de 50 % du tarif des cours
- Les cours d'instruments uniquement sont donnés en présentiel → réduction de 25% du tarif des cours.
- Exonération totale pour les élèves n'ayant que des cours collectifs qui sont dans ce cas supprimés.

V) En cas d'absence de professeur non remplacé, la cotisation trimestrielle sera réduite au prorata de cette absence à partir de **4 cours** n'ayant pas eu lieu.

VI) TARIF ANNUEL pour les élèves du collège et lycée militaire ainsi que pour les élèves venant de l'IME (dans le cadre des cours collectifs liés à la convention) : **96,00 €**

* **Calcul du quotient à partir de votre Avis d'Imposition 2022** (à fournir au secrétariat avant mi-octobre) :

Diviser LE REVENU IMPOSABLE par 12, puis par le nombre de parts. Le résultat vous situe dans une des 5 tranches du tableau.